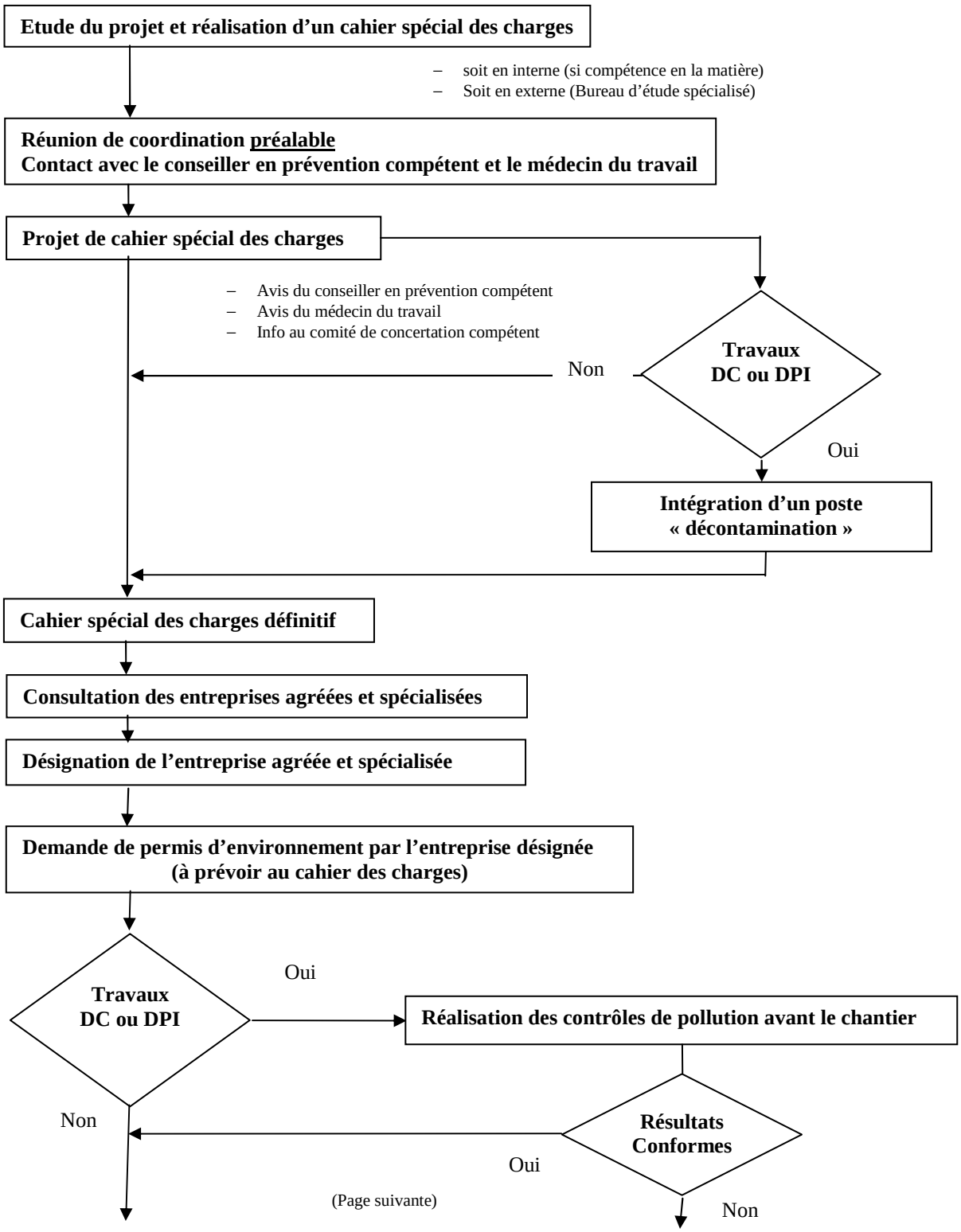
Etude du projet et réalisation d'un cahier spécial des charges
– soit en interne (si compétence en la matière)
– Soit en externe (Bureau d'étude spécialisé)
Réunion de coordination préalable
Contact avec le conseiller en prévention compétent et le médecin du travail
Projet de cahier spécial des charges
– Avis du conseiller en prévention compétent
– Avis du médecin du travail
– Info au comité de concertation compétent
Travaux DC ou DPI
Non
Oui
Intégration d'un poste « décontamination »
Cahier spécial des charges définitif
Consultation des entreprises agréées et spécialisées
Désignation de l'entreprise agréée et spécialisée
Demande de permis d'environnement par l'entreprise désignée (à prévoir au cahier des charges)
Travaux DC ou DPI
Oui
Réalisation des contrôles de pollution avant le chantier
Non
Résultats Conformes
Oui
Non
(Page suivante)

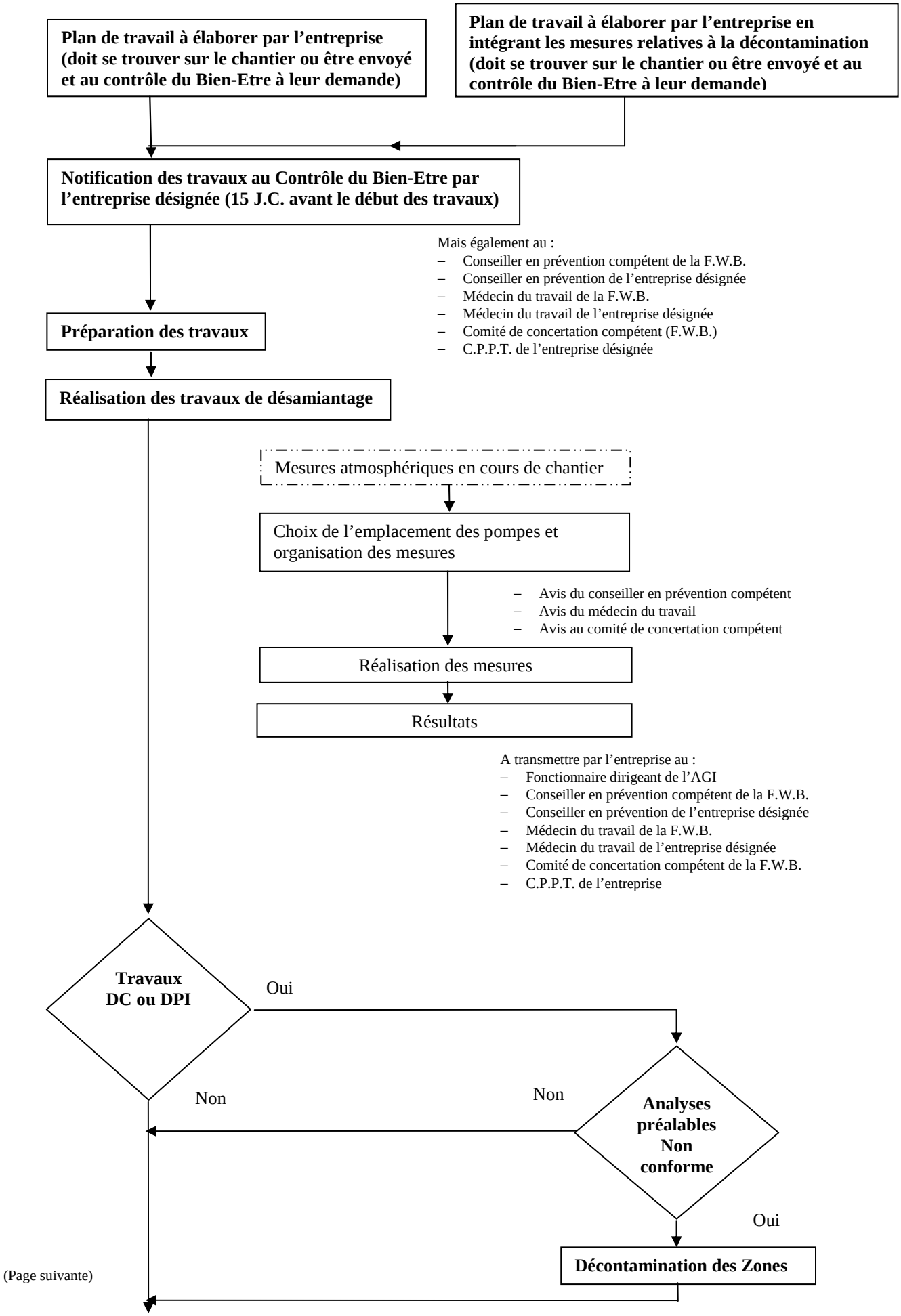

(Page suivante)

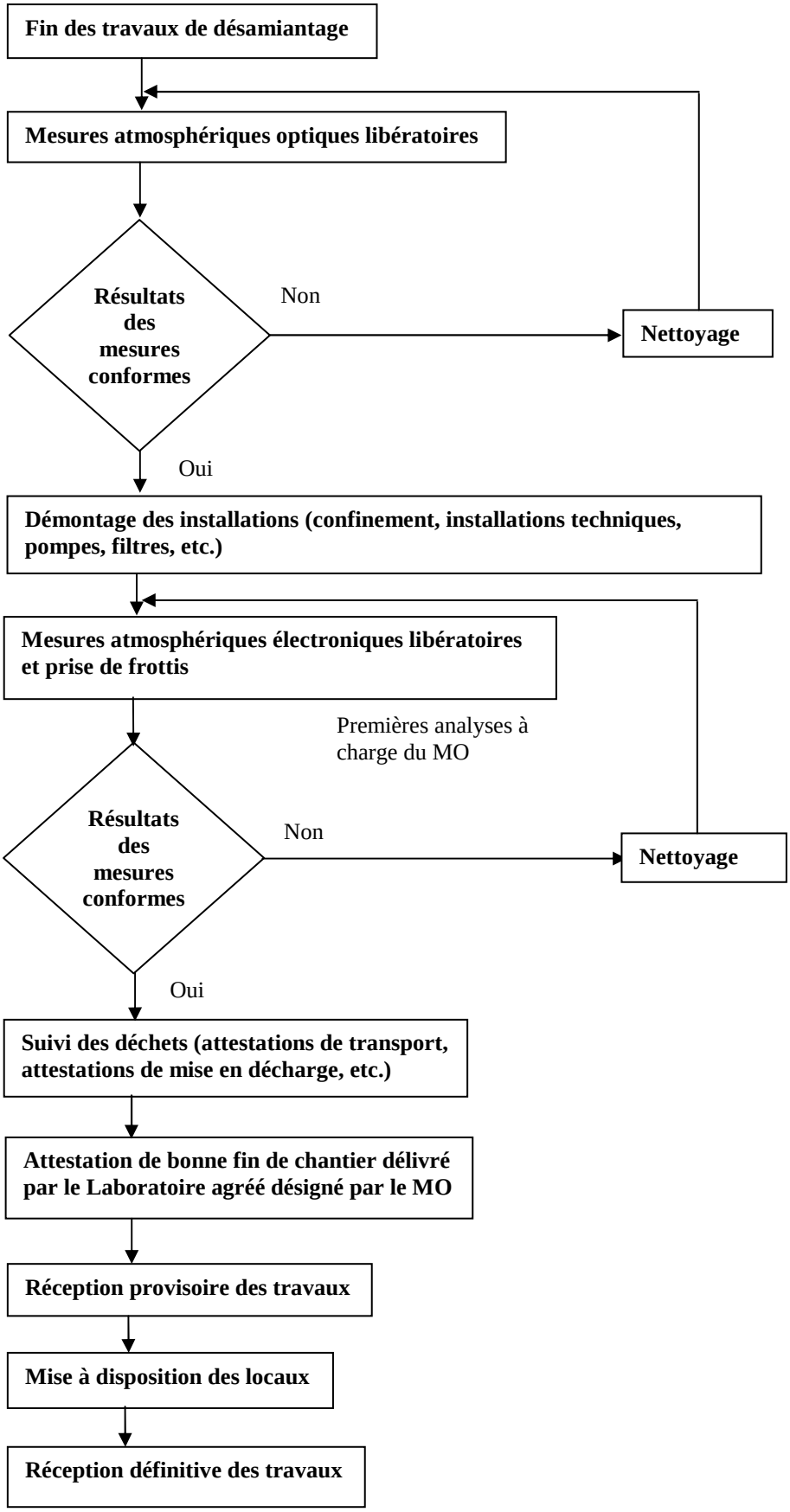
Fin des travaux de désamiantage
Mesures atmosphériques optiques libératoires
Résultats des mesures conformes
Non
Nettoyage
Oui
Démontage des installations (confinement, installations techniques, pompes, filtres, etc.)
Mesures atmosphériques électroniques libératoires et prise de frottis
Premières analyses à charge du MO
Résultats des mesures conformes
Non
Nettoyage
Oui
Suivi des déchets (attestations de transport, attestations de mise en décharge, etc.)
Attestation de bonne fin de chantier délivré par le Laboratoire agréé désigné par le MO
Réception provisoire des travaux
Mise à disposition des locaux
Réception définitive des travaux